



**PAYS** DES  
**HERBIERS**

*LES HERBIERS - MOULINS DU MONT DES ALOUETTES*

**PÉRIMÈTRE  
DÉLIMITÉ  
DES ABORDS**

JANVIER 2020



ANNE BOISSAY - ARCHITECTE DU PATRIMOINE  
FRANÇOIS TAVERNIER - PAYSAGISTE

## SOMMAIRE

Préambule : contexte législatif p 3

### 1. PRÉSENTATION \_\_\_\_\_ P4

1.1 La commune des Herbiers	p 4
1.1.1 Présentation générale	p 4
1.1.2 Monuments historiques	p 4
1.1.3 Résumé historique	p 5
1.2 Les moulins à vent du Mont des Alouettes	p 7
1.2.1 Localisation	p 7
1.2.2 Historique et description	p 8

### 2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS \_\_\_\_\_ P10

2.1 Le périmètre actuel	p 10
2.2 Le nouveau périmètre	p 11
2.3 Superposition du périmètre ancien, du SPR et du nouveau PDA	p 12

## Contexte législatif

### **La protection au titre des monuments**

Un immeuble peut être classé au titre des monuments historiques, ou inscrit si un classement immédiat ne se justifie pas.

Dans les deux cas, il s'agit d'assurer la préservation des immeubles qui présentent un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art.

*Code du patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29-9*

### **Qu'est-ce que la protection au titre des abords d'un monument historique ?**

Les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec un monument historique ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

Cette protection s'applique soit aux immeubles qui se situent à moins de 500 m du monument et dans son champs de visibilité (visibles depuis le monument ou en même temps que celui-ci), soit aux immeubles qui sont situés dans un périmètre délimité des abords créé après enquête publique.

*Code du patrimoine, article L.621-30*

### **Pourquoi établir un périmètre délimité des abords autour d'un monument ?**

La création d'un périmètre délimité présente un double objectif : d'une part adapter la protection des abords aux espaces qui présentent un intérêt patrimonial et concourent à la mise en valeur du monument, en cohérence avec le territoire, la topographie et l'environnement général qui en constitue le cadre, en supprimant le critère du champs de visibilité ; d'autre part limiter le nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme devant être transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine pour y faire l'objet d'un examen par l'Architecte des Bâtiments de France.

*Code du patrimoine, articles L.621-31 et L.621-32*

## 1.1 LA COMMUNE DES HERBIERS

### 1.1.1 Présentation générale

Située au Nord Est du département de la Vendée, Les Herbiers fait partie de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Pour des raisons économiques, la commune des Herbiers intègre en 1964, les communes du Petit Bourg et d'Ardelay, devenant ainsi, avec 8877 hectares, l'une des communes les plus étendues de Vendée.

### 1.1.2 Monuments historiques

La commune des Herbiers compte 7 monuments historiques.

Tous ces monuments génèrent des périmètres de protection de 500m.

- **Abbaye de la Grainetière** (1), classée au titre des monuments historiques par arrêté du 2 avril 1946,

- **Clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers** (2), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

- **Donjon d'Ardelay** (3), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

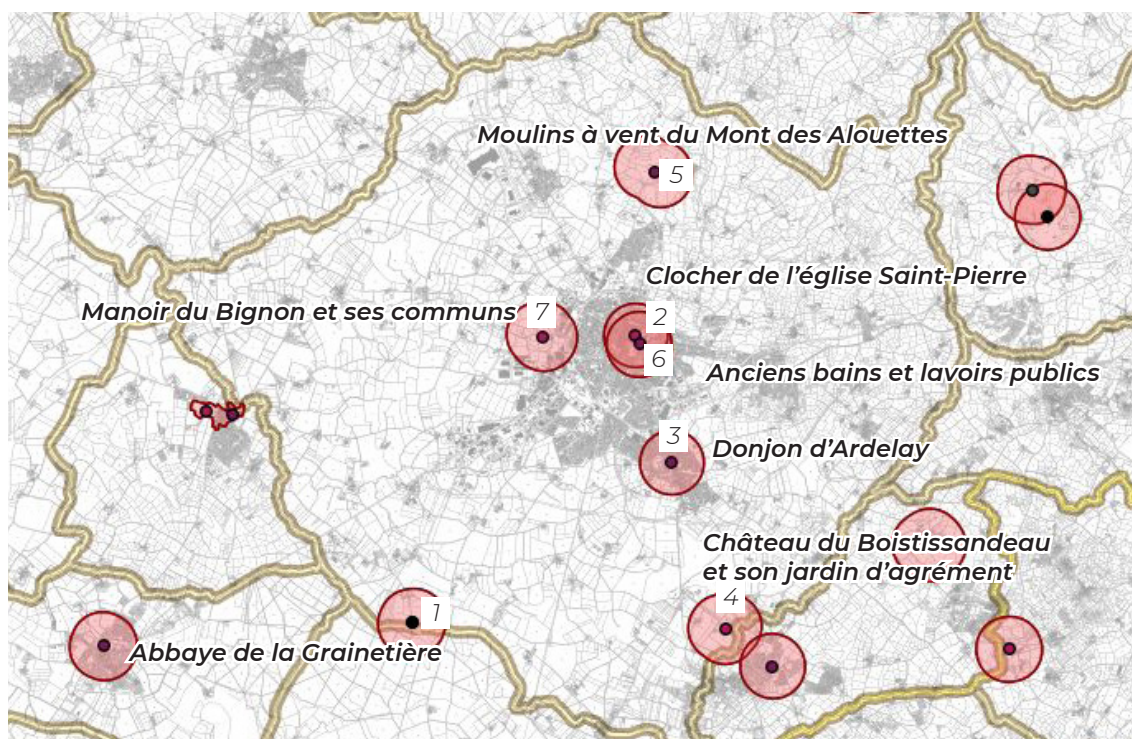
- **Château du Boistissandeau et son jardin d'agrément** (4), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 23 janvier 1958,

- **Moulins à vent du Mont des Alouettes** (5), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 27 mai 1975,

- **Anciens bains et lavoirs publics** (6), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 6 novembre 1980,

- **Manoir du Bignon et ses communs** (7), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 12 novembre 1987.

#### Monuments historiques de la commune des Herbiers



(source : Atlas des patrimoines)

### 1.1.3 Résumé historique

#### **Les origines**

##### *La Préhistoire*

La présence humaine est attestée au mésolithique et néolithique par des amas de débitage signalés au Mont des Alouettes et sur les sites de Bel-Air et de la Davière, situés au nord de la commune des Herbiers.

##### *L'Antiquité*

Le bourg des Herbiers et celui du Petit-Bourg se développent probablement à partir de deux ou plusieurs grands domaines agricoles fondés à l'époque gallo-romaine. La rivière de la Grande Maine sépare les deux cités.

#### **Le Moyen Âge**

Vers le Xe siècle, la région se fractionne en châtelainies organisées autour de châteaux édifiés par le comte de Poitou ou ses grands vassaux (vicomtes et ducs de Thouars et de Parthenay).

Plus localement d'autres petits seigneurs se partagent le territoire : Les Herbiers, l'Etendue, le Landreau...

Des moines de Saint-Michel-en-l'Herm fondent, au début du Moyen Âge, les paroisses Notre-Dame et Saint-Pierre, dans ces amorce de villages. Tout près de ces noyaux historiques, un autre village se développe autour du château médiéval d'Ardelay.

Situé à la frontière du duché de Bretagne (terre protestante puis antirépublicaine), la province du Bas Poitou subit les conflits territoriaux et religieux de manière récurrente pendant plusieurs siècles.

#### **Des guerres de religions aux guerres de Vendée**

Au début du XVIe siècle, un grand mouvement de réforme religieuse ébranle toute la région. Un foyer protestant réside alors au château du parc Soubise dominé par la personnalité de Catherine de Parthenay, fille de Jean Larchevêque de Parthenay, convertie au protestantisme et épouse de René II de Rohan, l'un des chefs de l'armée des huguenots. Le Parc Soubise, avec la paroisse de Mouchamps, sont des hauts lieux de la réforme et de

la propagation du protestantisme dans l'Ouest de la France. Les guerres de religion causent d'innombrables ruines : l'abbaye de la Grainetière est incendiée et les églises Saint-Pierre des Herbiers et Saint-Sauveur d'Ardelay sont saccagées.

La Constitution civile du clergé, votée en 1791 par l'Assemblée Nationale et la levée en masse de 300 000 hommes, décrétée par la Convention en mars 1793, pour aller défendre la République aux frontières du pays, provoquent l'insurrection des vendéens. La Vendée est au cœur du soulèvement contre-révolutionnaire.

Lors de la révolution, les moulins à vent du Mont des Alouettes auraient servi à produire des signaux pour prévenir l'arrivée des troupes républicaines en fonction de la position de leurs ailes et le château des Herbiers sert de lieu de réunion pour les généraux vendéens fin 1793.

Si le château d'Ardelay échappe à la destruction pendant les guerres de Vendée, il n'en fut pas de même pour les Herbiers et le Petit Bourg. Églises, châteaux, maisons, granges, récoltes furent incendiés, dès le 15 octobre 1793, puis notamment le 2 février 1794, lorsque le Général Amey quitta la ville avec ses troupes républicaines (colonnes infernales).

#### **Le XIXe et le début du XXe siècle, le développement économique et industriel**

A partir du début du XIXe siècle, Les Herbiers rentre dans une phase de reconstruction et d'expansion.

Le bourg des Herbiers passe d'un bourg rural à un bourg industriel.

Au début du siècle, le bourg vit au rythme des foires et des marchés, hebdomadaires ou mensuels.

La ville ressurgit de ses cendres en réparant et en rebâtissant un nouveau centre. De grandes maisons bourgeoises, témoignages d'une richesse retrouvée, s'érigent à différents endroits de l'agglomération.

La première ligne de chemin de fer est ouverte entre Les Herbiers et La Roche-sur-Yon vers 1900. C'est une ligne départementale, à voie étroite, appelée Tramway qui circule sur le bord de la route. Elle sera fermée en 1943.

La voie ferrée, à voie normale, est ouverte au public le 18 juillet 1914. Elle assure la liaison entre Cholet et Les Herbiers avec prolongement sur Mouchamps et Chantonay. Elle est fermée au trafic des voyageurs en 1939 et ne permet ensuite que le trafic des marchandises.

Avec l'arrivée du chemin de fer, le territoire bénéficie d'un développement constant. Des usines s'implantent aux Herbiers, mais également sur les autres communes. L'artisanat se développe. Il est à l'origine de la création de certaines usines au XXe : poteries (tuileries), forges (outils agricoles, construction métallique, plomberie), tissages (textile), chaussures (1960-70), meubles...

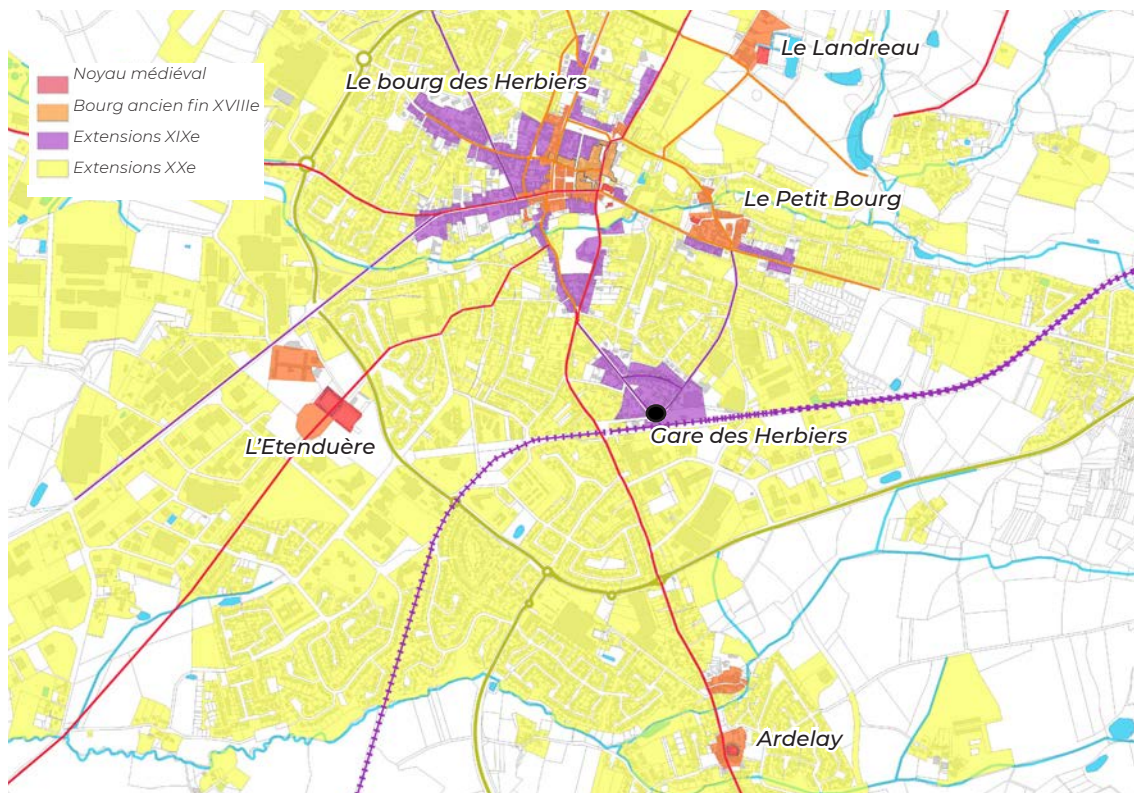
### **Le XXe et le début XXIe siècles**

Les communes des Herbiers, du Petit Bourg et d'Ardelay se réunissent en 1964. Le gros bourg agricole et rural devient une petite ville grâce à l'exceptionnel développement du commerce et de l'industrie.

La migration économique de la commune des Herbiers a radicalement bouleversé son cadre de vie, entraînant des besoins en zones industrielles mais aussi en logements et en équipements.

Depuis les années 70, l'économie herbretaise connaît un essor fulgurant. La commune attire à la fois beaucoup de PME et de grandes entreprises. La commune compte sur son territoire de nombreux sièges sociaux d'entreprises variées de dimension nationale et internationale en ce qui concerne par exemple la construction de bateaux de plaisance, l'habillement pour enfant haut de gamme et de luxe, la construction de façades métalliques et de fenêtres aluminium, la viennoiserie, etc.

### **Evolution historique du bourg des Herbiers**

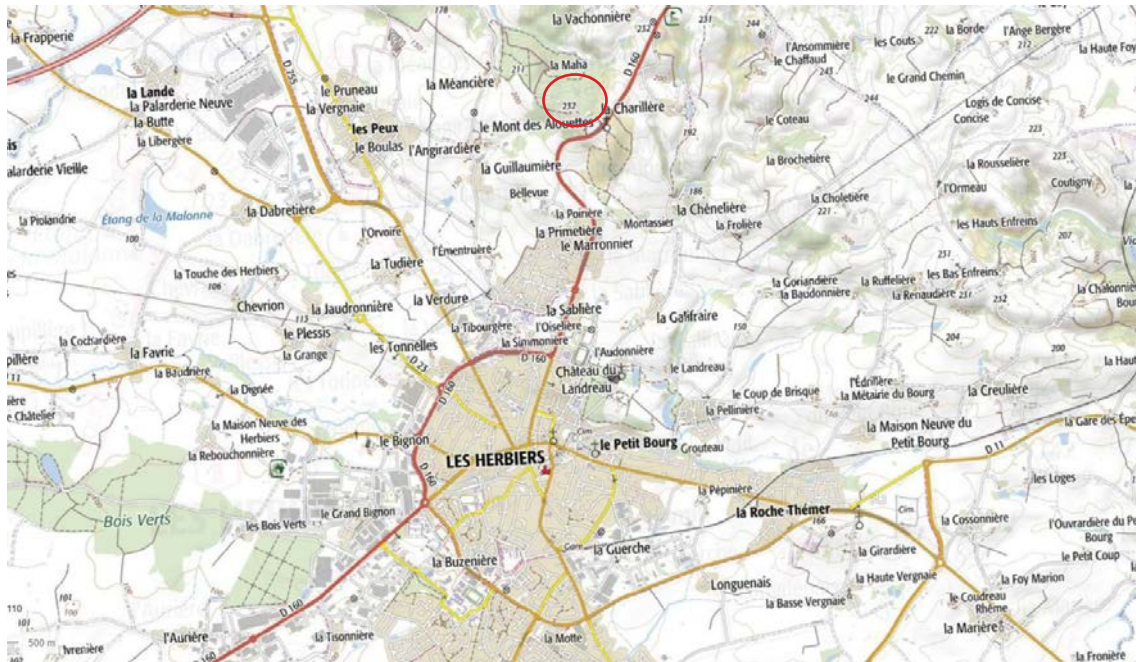


## 1.2 LES MOULINS À VENT DU MONT DES ALOUETTES

### 1.2.1 Localisation

Le Mont des Alouettes est un sommet granitique qui culmine à 232 mètres au Nord de l'agglomération des Herbiers, en limite avec la commune de Chambretaud.

Il est traversé du Nord au Sud par la départementale D160. Sur son sommet se trouvent 3 anciens moulins à vent, vestiges inscrits au titre des monuments historiques.



Les Herbiers et le Mont des Alouettes (Source : Géoportail)



Le Mont des Alouettes, ses moulins et sa chapelle, au nord de l'agglomération des Herbiers (Source : Géoportail)

## 1.2.2 Historique et description

Les moulins à vent du Mont des Alouettes sont les témoins d'une activité et d'une histoire fastes. Des vestiges découverts par A. et L. Rouillon<sup>(1)</sup> par ramassage de surface ont été datés de l'industrie lithique (paléolithique, mésolithique, néolithique). Ce périmètre archéologique dépasse même les limites actuelles du site classé vers le Nord-Ouest.

La légende dit que le nom « des Alouettes » aurait été donné à ce site car Jules César y aurait établi une légion romaine, dite « de l'Alouette », dont les soldats portaient sur le casque une alouette de bronze aux ailes déployées.



Cadastre napoléonien - 1838  
(Source : archives départementales)



Les moulins du Mont des Alouettes au début du XXe siècle  
(Source : archives départementales)

### Les moulins à vent

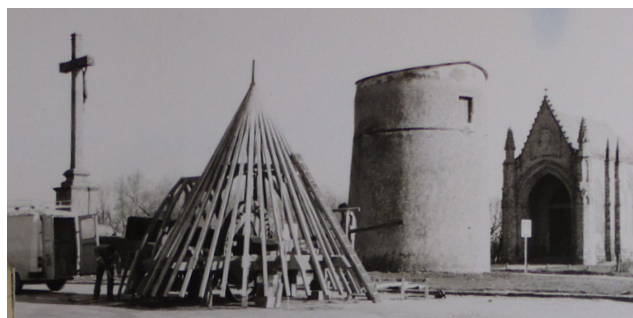
A la différence des moulins pivots du Nord de la France et des moulins cavier de l'Anjou, où pour capter le vent, il faut orienter les ailes en faisant tourner tout le corps du moulin, les « moulins-tour » des Alouettes sont constitués d'un corps fixe maçonnés et d'une calote, recevant les ailes, mobile. Les ailes sont formées par deux poutres croisées appelées « Vergues » sur lesquelles sont tendues des toiles de chanvre fixées sur un cadre à échelon. Leurs toits sont couverts de bardeaux.

Les premiers moulins de ce site remontent au XVIe siècle. Sur les huit moulins existant au XVIIIe siècle, il n'en reste aujourd'hui que trois ; le dernier s'est arrêté en 1919.

La commune des Herbiers a remis en état de marche en 1988 l'un d'entre eux ; il fonctionne et anime ce site historique durant la saison touristique.

On a recensé 1700 moulins en Vendée en 1810. Ils étaient beaucoup plus nombreux avant la Révolution française. Servant de sémaphores aux armées vendéennes, beaucoup furent détruits par les colonnes infernales.

(1) ROUILLON L., *La région des Herbiers*, S.E.V. 1942-1949, p52-56



Reconstitution d'une toiture de moulin - 1989  
(Source : archives municipales)



## La Chapelle des Alouettes

La chapelle est située à proximité des moulins XIXe. Son édification fut décidée lors du passage le 18 septembre 1823 au Mont des Alouettes de la Duchesse d'Angoulême fille de Louis XVI. Commencée en 1825, la construction de l'édifice en fut plusieurs fois interrompue, très controversée par les hommes politiques du moment, mais également touchée par la Révolution de 1830.

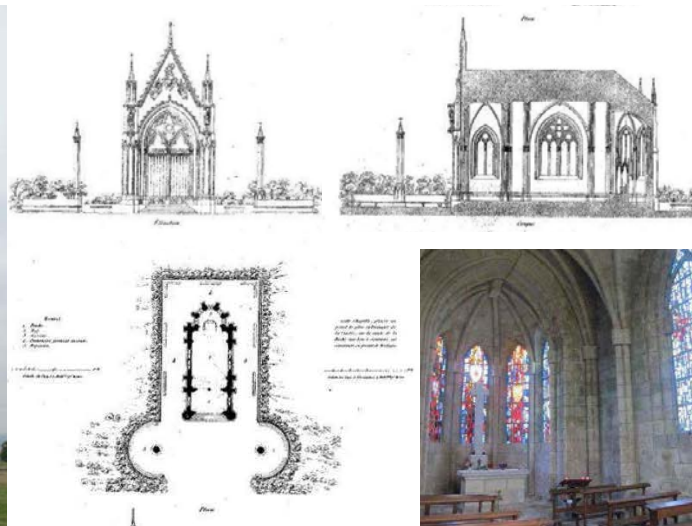
Abandonnée puis peu entretenue, la restauration de la chapelle fut décidée en seconde partie du XXe siècle. La charpente et la toiture en lames de cuivre ont ainsi été réalisées en 1963. Le projet comporte également la mise en place d'un portail à l'intérieur du porche. Des vitraux très sobres ferment les baies intérieures.

Il s'agit de l'un des tous premiers édifices néogothiques de France sous Charles X (architecture passéiste, totem de la nostalgie royaliste, monument commémoratif de la monarchie rétablie). D'un point de vue architectural, elle fut publiée dès 1825 comme modèle dans *Choix d'édifices publics projetés ou construits en France depuis le commencement du XIXe siècle* de Pierre-Charles Gourlier (2).

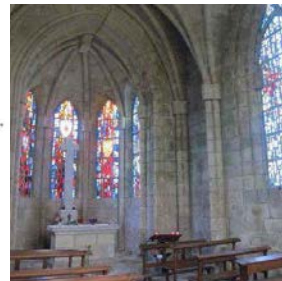
(2) GOURLIER P.C., BIET, GRILLON ET FEU TARDIEU, *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIXe siècle*. Volume 1, p.20, L. Colas, Paris, 1825



La chapelle - Carte postale début XXe  
(Source : archives départementales)



Choix d'édifices publics - Charles Gourlier

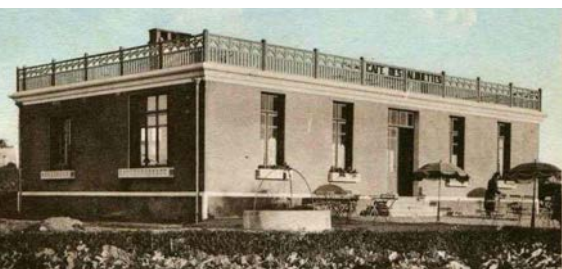


Intérieur de la chapelle des Alouettes

## Les abords

Le site, traversé par la route départementale 160 reliant Les Herbiers à Cholet, est l'objet d'un trafic important, élément très perturbateur pour sa pratique pédestre, la chapelle étant séparée des moulins. Site visible et accessible, il était une destination de promenade très touristique et lieu de pèlerinage au début du XXe siècle.

Un café fut construit à la place d'une petite buvette entre les deux guerres, reconnaissable à sa balustrade en ciment. Il a subi des modifications et des agrandissements successifs et est aujourd'hui transformé en restaurant.



Café des Alouettes avant extension (



Café des Alouettes mi-XXe après extension



Café des Alouettes 2013

## 2.1. LE PÉRIMÈTRE ACTUEL

Les trois moulins à vent du Mont des Alouettes, restant sur les huit moulins existant au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 27 mai 1975.

Lors de leur protection, les moulins ont bénéficié d'un périmètre de 500 mètres depuis chacun de leurs points les plus éloignés, conformément au Code du patrimoine.

Cette servitude a pour objectif de préserver le caractère du monument historique lui-même mais aussi de son environnement. Ainsi, « un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune modification ou transformation de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. » (Articles L.621-31 et 32 du Code du patrimoine).

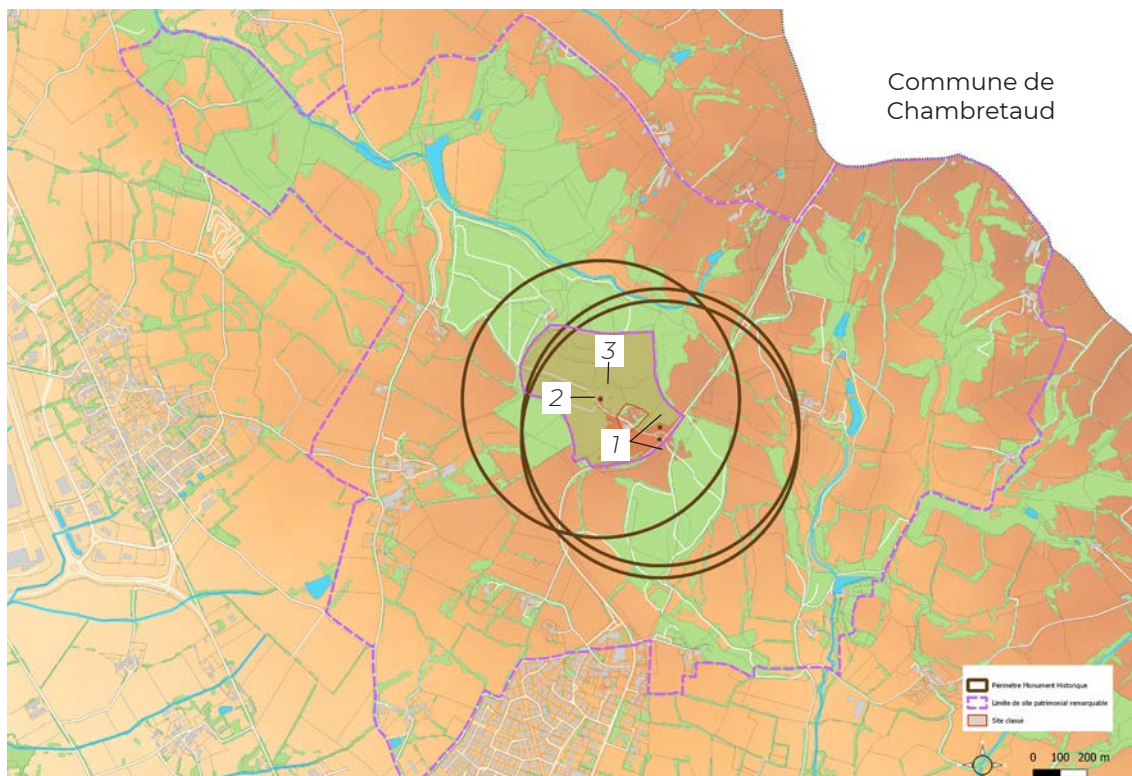
Ces monuments sont également inclus dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Herbiers (2014) en cours de révision (transformation en Site Patrimonial Remarquable), ainsi que dans le Site classé du Mont de Alouettes (arrêté du 23 octobre 1933).



1. Les moulins et le calvaire au bord de la D160

2. le moulin arrière

3. vestiges d'un des autres moulins détruits



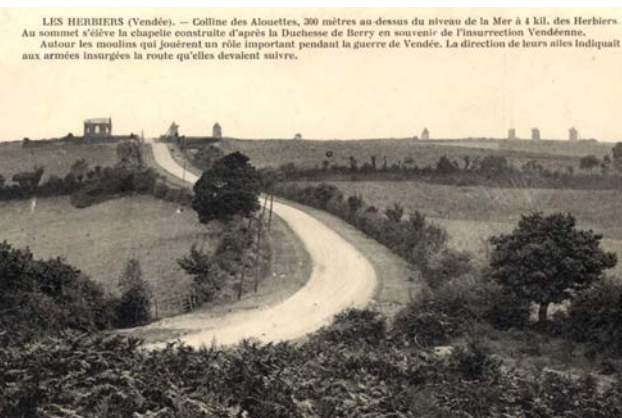
Périmètres actuels : les périmètres de 500 m autour des trois moulins et le SPR des Herbiers

## 2.2. LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Les moulins sont situés le long de la D160 en périphérie Nord des Herbiers. Leur environnement proche est constitué de prairies bocagères. A l'Ouest un vaste espace boisé s'étend depuis le Mont jusqu'à la vallée du Grand Ry. On peut observer, sur la prise de vue n°1 datant du début du XXe siècle, que ce boisement est relativement récent.

Ce terrain, aujourd'hui arboré, est bordé de haies et d'arbres de hautes tiges, ce qui restreint la visibilité des moulins aux parcelles qu'ils occupent et à la vue depuis la route au niveau du point haut du Mont.

Le Périumètre de Protection Modifié proposé s'inscrit entre les vallées Nord (Grand Ry) et Est (bras de la Grande Maine), qui bordent les pieds du Mont des Alouettes, et les virages (et ancien virage pour l'entrée Nord) qui matérialisent les «entrées» Nord et Sud du site depuis la départementale D160, au niveau topographique.



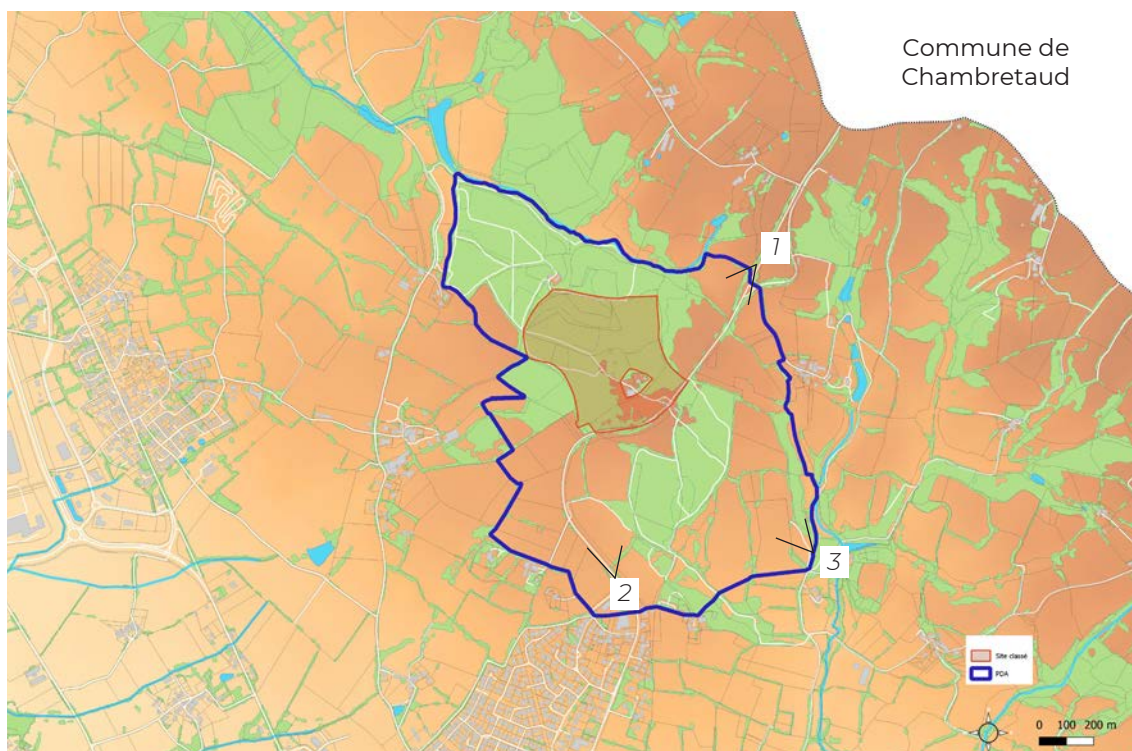
1. Vue dégagée sur la D160, depuis le Nord au début du XXe s



2. Vue sur la D160 depuis le Sud



3. Vue depuis le Sud-Est, on aperçoit la chapelle



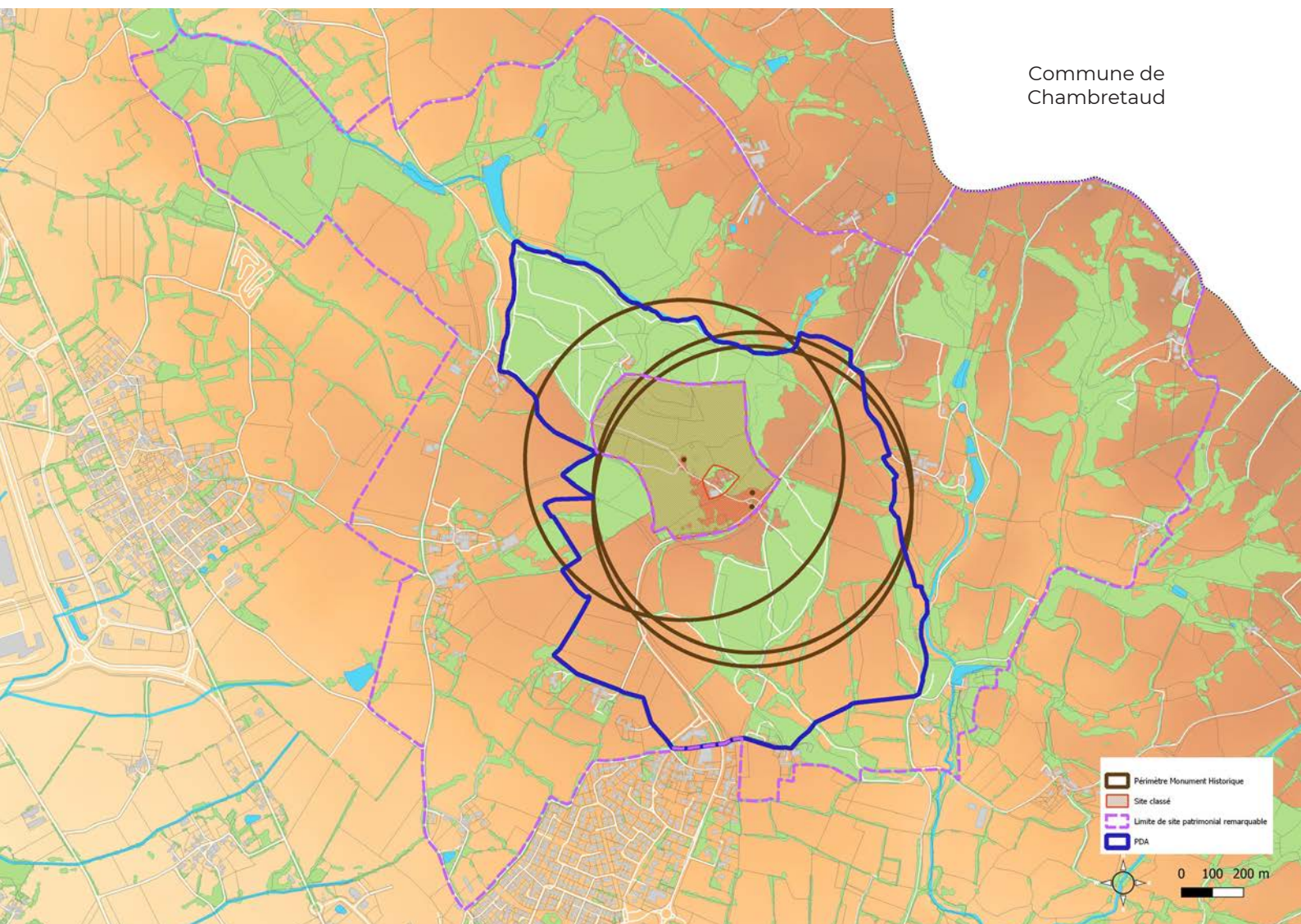
Proposition d'un Périumètre Délimité des Abords au regard de l'environnement des monuments

## 2.3. SUPERPOSITION DES DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES

La carte ci-dessous montre les différents périmètres de protection.

Le périmètre du SPR s'étend sur un territoire très large, incluant l'ensemble des espaces paysagers du Nord de la commune.

Le PDA proposé est plus restreint, englobant uniquement les paysages directement en relation avec les monuments. Il exclut ainsi quelques parcelles situées dans les périmètres de 500 m des moulins, mais qui sont localisées sur les rives opposées des vallées qui délimitent le site.



Les périmètres de 500 m autour des trois moulins, périmètre du SPR des Herbiers et PDA